**COMMUNIQUE**

Le ministre des Infrastructure et des Transports,

Le ministre de la Sécurité et de la Protection Civile,

Le ministre de l’administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales,

La ministre du Commerce, de l’Industrie, de la Promotion du Secteur Privé et du Tourisme,

Et le ministre des Mines et de l’Energie,

Communiquent :

Dans le souci de sécuriser la zone industrielle logée dans les quartiers Adamavo, Kagnikopé, Kagomé et leurs environs, nous demandons aux occupants illégaux à savoir les maraîchères, les revendeurs de denrées alimentaires et tout autre commerce de libérer les lieux au plus tard le 1er septembre 2015. Passés ce délai, les contrevenants s’exposent à la rigueur de la loi.

Une équipe interministérielle passera dans les zones concernées pour des séances de sensibilisations.

 A cet effet, nous demandons aux chefs traditionnels des localités concernées de tout mettre en œuvre pour la réussite de ces activités.

Ont signés :

MIT MSPC MATDCL

MCIPSPT MME